



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
AVEC L'ASSOCIATION ARS ANIMA POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 5 JUIN
2021**

**DÉCISION N° DM-21-233
EN DATE DU 22 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-20-282 en date du 10 novembre 2020 relative au contrat de cession et au contrat technique avec l'association Ars Anima pour l'organisation d'un spectacle le 21 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Ars Anima, représentée par Madame Marie Vibert, dont le siège social est situé 9 rue François Laubeuf – 78400 Chatou – de reporter, suite à l'épidémie de Covid-19, l'organisation du spectacle « Contes à fleur de peau » initialement prévu le samedi 21 novembre 2020 au samedi 5 juin 2021 dont le prix de cession est fixé à 4 152,48 € (quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du Forum de la solidarité et des Journées du Développement durable.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Ars Anima représentée par Madame Marie Vibert, dont le siège social est situé 9 rue François Laubeuf – 78400 Chatou – un avenant au contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Contes à fleur de peau » initialement prévu le samedi 21 novembre 2020 et reporté suite à l'épidémie de Covid-19, au samedi 5 juin 2021

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210622-lmc1H8526H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/06/2021 Date de Publication : 22/06/2021

dont le prix de cession est fixé à 4 152,48 € (quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-huit centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN